

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le - 2 FEV. 2024

ID : 031-213104847-20231205-DELCOM23_41-DE

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2023-41

L'an deux mille vingt-trois et le 5 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 30/11/2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme BAYLAC, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. HANNON, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : M. AUXIÈTRE, Mme BOTANCH, M. PEDRONO.

Madame BAYLAC.a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Adoption des tarifs de droits d'entrée aux manifestations municipales

Madame le Maire propose les tarifs de droits d'entrée aux manifestations municipales suivants à compter du 01/01/2024 :

Résidents	Commune	Hors commune
Spectacle avec repas	19 €	24 €
Thé dansant - Goûter	7 €	11 €

Les tarifs seront applicables jusqu'à possibles modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve l'adoption des tarifs de droits d'entrée au manifestations municipales.

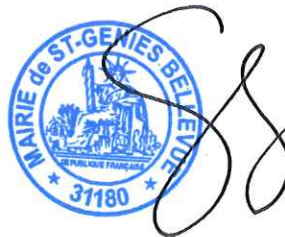
Autorise madame le Maire à appliquer les nouveaux tarifs

Charge madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	19
Membres présents	16
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0